



**Conseils d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. générale  
20 mars 2023

Original : anglais

**Session annuelle de 2023**

Du 5 au 9 juin 2023, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Audit interne et investigation**

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

**Addendum**

Table des matières

*Page*

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision, 2022.....	2
--	---



## Rapport annuel du Comité consultatif de supervision

Fonds des Nations Unies pour la population  
Comité consultatif de supervision  
Rapport annuel 2022 à la Directrice exécutive

### I. Objectif

1. Ce rapport est adressé à la Directrice exécutive du FNUAP et fournit un résumé des activités et des conseils du Comité consultatif de supervision (le « Comité ») du FNUAP au cours de l'année 2022. Il est présenté en vertu du point 13 de son mandat approuvé en 2021, et conformément au paragraphe 25(c) de la section IV, sous-section I de la politique du FNUAP en matière de contrôle.

### II. Activités du Comité consultatif de surveillance en 2022

2. *Membres du Comité consultatif de supervision.* Les membres du Comité sont nommés pour trois ans, renouvelables une fois. Les membres du Comité possèdent des compétences en matière de gestion des risques, de contrôle interne, de supervision, de gouvernance, de gestion et de rapports financiers, d'éthique, d'enquête, d'audit interne, d'évaluation et de développement, et de questions relatives aux programmes. Tous les membres du Comité sont extérieurs au FNUAP et indépendants de sa direction. Les membres du Comité en 2022 étaient : M. Stephen Cutts (Royaume-Uni, et président du Comité depuis le 1er juillet 2022), M. Fayezul Choudhury (Bangladesh), Mme Nyardzayi Gumbonzvanda (Zimbabwe) et Mme Kumiko Matsuura-Mueller (Japon). M. Louis Wong (Australie) a été président du Comité entre août 2021 et la fin de son mandat le 30 juin 2022, il a été remplacé au sein du Comité par M. Kamlesh Vikamsey (Inde) qui a rejoint le Comité le 1er juillet 2022.

3. *Réunions.* Le Comité a tenu quatre réunions en 2022 : une réunion virtuelle ad hoc les 8 et 9 février, une réunion en personne les 6 et 7 avril,<sup>1</sup> une réunion virtuelle ad hoc le 30 septembre et une réunion en personne du 9 au 11 novembre. En outre, une séance d'accueil pour les nouveaux membres du Comité consultatif de supervision a été organisée le 8 novembre. Les personnes que le Comité a rencontrées comprenaient : la Directrice exécutive, la Directrice exécutive adjointe (gestion) et la Directrice exécutive adjointe (programme), le chef du personnel, le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAIS), le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Conseiller en déontologie, le Directeur de la division des services de gestion, le Directeur de la division des politiques et des stratégies, le Directeur de la division de la communication et des partenariats stratégiques ; le Directeur du bureau humanitaire (désormais division de la réponse humanitaire), le Directeur de la division des ressources humaines, le Coordinateur de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel, des représentants du Comité des commissaires aux comptes et un certain nombre de cadres supérieurs des programmes et des opérations. Le Président a indiqué qu'il avait rencontré le CCI en octobre, dans le cadre de l'examen par le CCI de la gestion et de l'administration du FNUAP.

4. *Visite sur le terrain.* Le Comité (M. Louis Wong, M. Stephen Cutts et Mme Kumiko Matsuura-Mueller) a effectué une visite sur le terrain au bureau de pays de l'Équateur du 12 au 15 juin, et au bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes à Panama du 16 au 17 juin. D'autres membres du Comité ont assisté virtuellement à certaines réunions. L'objectif de ces visites était de mieux comprendre les éléments suivants :

- (a) Les opérations du FNUAP au niveau des bureaux régionaux et de pays, notamment en ce qui concerne le soutien aux plans de développement nationaux pertinents ;
- (b) Les défis auxquels le FNUAP est confronté dans la mise en œuvre des programmes/projets sur le terrain et la manière dont ils sont traités, y compris en ce qui concerne les partenaires d'exécution ;
- (c) Le fonctionnement du travail interinstitutions sur le terrain, y compris en réponse et en contribution aux réformes du système de développement des Nations Unies, et en développant et en gérant des partenariats stratégiques ;
- (d) Les possibilités d'atteindre les objectifs du FNUAP de manière plus efficiente et plus efficace ; et

<sup>1</sup> L'un des membres s'est joint virtuellement à cette réunion.

(e) Les contrôles internes et la conformité en matière de gestion des approvisionnements.

5. *Conseil d'administration.* Afin de permettre aux membres du Conseil d'administration de poser des questions sur le rapport du Comité pour l'année 2021, le Président du Comité a assisté à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2022. Il a également assisté à la session informelle sur le rapport de l'OAIS au Conseil d'administration en mai 2022. En outre, et conformément au mandat révisé du Comité consultatif de supervision, la Directrice exécutive a invité le Président du Comité consultatif de supervision et le Président du Conseil d'administration à une réunion trilatérale pour discuter de questions d'intérêt commun. Cette réunion a eu lieu le 7 juin 2022.

6. *Rapports.* Le Comité a préparé des procès-verbaux pour chacune de ses réunions ainsi que des rapports écrits concernant les résultats des réunions à la Directrice exécutive.

7. *Recommandations.* Lors de ses réunions, le Comité a formulé des recommandations et des suggestions à l'Administration du FNUAP et en a suivi l'application.

8. *Évaluation annuelle de l'efficacité du Comité.* Le Comité a entrepris une auto-évaluation de son efficacité pour 2022 et s'est constamment efforcé de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de son travail. Le Comité a reporté l'évaluation externe jusqu'à ce que le réseau des comités consultatifs de contrôle/audit des Nations Unies convienne d'une approche et d'un mandat communs.

### III. Messages clés et défis

9. *Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels (PSEA/SH).* Le Comité s'est félicité de l'importance que le FNUAP a continué d'accorder à la PEAS II a également salué les efforts déployés pour créer des mécanismes de réclamation au niveau communautaire, en faisant appel à des groupes locaux qui, sur le terrain, sont déjà considérés comme des ressources pour les victimes. Le Comité a salué les progrès accomplis en ce qui concerne la liste des coordinateurs PEAS/SH formés, la formation des personnes chargées de traiter les cas de violence fondée sur le genre et la mise en œuvre des évaluations PEAS/SH des partenaires. Le Comité a noté qu'il est probable que les cas de PEAS ne soient toujours pas signalés et que le risque de réputation dans ce domaine est particulièrement élevé pour le FNUAP, compte tenu de son mandat. Afin de favoriser un environnement dans lequel les victimes se sentent à l'aise pour se manifester et d'augmenter la probabilité qu'elles utilisent les outils de signalement de PEAS et de SH à leur disposition, le Comité a souligné l'importance d'instaurer la confiance au niveau national et d'améliorer ses procédures et ses canaux de signalement pour s'attaquer à la dynamique de pouvoir sous-jacente en question. Le Comité a également noté qu'il était important d'envisager une PSEA pour les mêmes genres et d'investir dans des initiatives intergouvernementales et régionales. Alors que le FNUAP développe des outils pour s'engager avec les gouvernements sur les questions liées à la PEAS, il devrait également réfléchir à la manière de promouvoir la responsabilisation des gouvernements afin de s'assurer que les fonctionnaires des gouvernements nationaux (ainsi que les autres parties ayant des relations contractuelles avec le FNUAP) soient tenus responsables de leurs actions.

10. *Réforme du système des Nations Unies pour le développement et processus de gestion du changement.* Le Comité a reçu un aperçu détaillé de la mise en œuvre active par le FNUAP de la réforme du système de développement des Nations Unies et a également été informé que le FNUAP était la première organisation des Nations Unies à entreprendre une évaluation formative de son engagement dans la réforme du système de développement des Nations Unies. Le Comité consultatif de supervision a été informé qu'une enquête avait été menée et qu'il en ressortait que les dirigeants du FNUAP se font les champions des questions essentielles de son mandat, mais qu'il fallait réfléchir davantage pour passer de la conception à la mise en œuvre et aux résultats, afin de garantir que le système de développement des Nations Unies ait un impact encore plus important. Le Comité s'est félicité de l'engagement ferme du FNUAP en faveur de la réforme du système de développement des Nations Unies. Il a félicité le FNUAP pour l'externalisation des processus et des services opérationnels, qui lui permet de se concentrer sur les questions politiques de fond et sur l'exécution des programmes. Cette approche est également conforme à l'appel du Secrétaire général en faveur de réformes globales à l'échelle du système. Le Comité s'est inquiété de la poursuite de l'expansion des bureaux des coordinateurs résidents, compte tenu de l'augmentation des coûts globaux du nouveau système. Le Comité a également été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des principales initiatives de gestion du changement du FNUAP, y compris l'initiative de changement de culture, et de la manière dont elles étaient liées aux efforts visant à garantir que la réforme du système de développement des Nations Unies soit plus pleinement intégrée

dans la culture organisationnelle du FNUAP. Le Comité a également conseillé la direction sur le calendrier des communications concernant les processus de gestion du changement et a souligné les considérations opérationnelles et de personnel que la direction pourrait également souhaiter prendre en compte afin de faire avancer les initiatives de gestion du changement.

11. *Financement.* Le Comité a reçu une mise à jour détaillée des objectifs en matière de ressources et a été informé que l'objectif de contributions aux ressources ordinaires (de base) pour 2022 a été dépassé. Les principaux domaines de croissance ont été l'action humanitaire, les institutions financières internationales et le secteur privé. Toutefois, le solde des ressources ordinaires/autres ressources (de base/non de base) est tombé sous le seuil de 30 % pour la première fois depuis 2018 (ce qui limite la flexibilité des dépenses). Le Comité a également été informé des préoccupations du FNUAP concernant la situation des ressources en 2023, en partie à cause de l'impact des facteurs de stress économiques sur les budgets d'aide publique au développement (APD), notamment les changements de politique de certains gouvernements, les fluctuations constantes des taux de change et l'inflation. Le Comité a également reçu un aperçu du travail du FNUAP avec des partenaires stratégiques, notamment par le biais du programme de « dons individuels », qui a dépassé les objectifs pour 2019-2021 et a bénéficié d'une forte augmentation du retour sur investissement. Le Comité s'est félicité des travaux en cours pour mobiliser et diversifier la base de ressources du FNUAP. Il a encouragé les efforts visant à accroître le financement du secteur privé et a suggéré que les contributions du secteur privé des pays en développement soient également prises en considération. Notant qu'il faut toujours faire preuve de prudence dans les partenariats avec le secteur privé, il a souligné l'importance du processus de diligence raisonnable à cet égard. Le Comité a apprécié que le FNUAP fasse partie d'un comité directeur interinstitutions sur la diligence raisonnable afin de tirer les leçons des expériences d'autres agences.

12. *Humanitaire.* Le Comité a été informé que les recettes du co-financement humanitaire ont atteint des niveaux record en 2021. Au niveau mondial, les besoins humanitaires augmentent et il existe un risque important pour la réputation du FNUAP s'il n'est pas en mesure de réagir rapidement et efficacement, alors même que le nombre croissant de situations d'urgence peut mettre à rude épreuve les capacités et le financement de l'aide humanitaire. Le Comité a reçu une mise à jour des priorités humanitaires du FNUAP pour 2022 ainsi qu'un aperçu détaillé du travail du Bureau humanitaire (désormais Division de la réponse humanitaire), y compris les efforts pour mettre en place les fournitures et être en mesure d'étendre, avec une plus grande prévisibilité, les types de services et de produits qui sont déployés dans les situations d'urgence et de réduire les délais de livraison. Le Comité a suggéré que le FNUAP vérifie en permanence si les procédures accélérées permettent de trouver un juste équilibre entre le besoin de rapidité et les risques associés dans les situations d'urgence.

13. *Système de planification des ressources institutionnelles.* Le Comité a accordé une attention particulière au nouveau système de planification des ressources institutionnelles (ERP) tout au long de l'année. Lors de chacune de ses quatre réunions, il a reçu des mises à jour détaillées sur l'évolution des progrès et les défis du nouveau système ERP, notamment sur les examens budgétaires et la coordination avec le PNUD pour résoudre les problèmes en suspens avant la mise en service du système. Lors de la réunion ad hoc de février spécialement consacrée à ce sujet, le Comité, après de longues discussions, a fermement soutenu les raisons qui ont motivé la décision du FNUAP de rejoindre le consortium Quantum. Le Comité a convenu avec la direction que, compte tenu des circonstances (par exemple, la fermeture imminente d'Atlas et la complexité du projet), la seule option possible était que le FNUAP rejoigne Quantum, au lieu de faire cavalier seul comme il l'avait prévu précédemment. Lors de chacune de ses quatre réunions, le Comité a également souligné et discuté en détail avec la direction des différents risques qui subsistaient. Les tests utilisateurs sur les modules du personnel et des paiements n'ont pas encore été entièrement validés, ce qui a fait l'objet d'un examen particulier lors des réunions de septembre et de novembre. D'autres sujets de préoccupation, tels que la migration des données, l'établissement de rapports et le cadre de contrôle interne, ont également été examinés en détail par le Comité. Le Comité a encouragé le FNUAP à élaborer des plans d'urgence pour parer à toute éventualité (y compris si la date de mise en service était à nouveau repoussée à janvier 2023). Le Comité a compris que l'un des avantages de la mise en service de Quantum en janvier 2023 était que les comptes de l'exercice 2023 pourraient être traités dans le cadre d'un système unique.

14. Le Comité a souligné l'importance d'une formation complète du personnel, de la désignation de centres de liaison ERP dans l'ensemble du FNUAP et de la garantie que leurs responsables leur accordent l'espace et le temps nécessaires pour se consacrer au lancement de la planification des ressources institutionnelles. Le Comité a également souligné la nécessité de disposer d'un service d'assistance efficace pour résoudre les problèmes après la date de mise en service. Tout au long de l'année, le FNUAP a été encouragé à redoubler d'efforts pour assurer une communication claire et une coordination étroite avec le PNUD afin de garantir que les besoins de toutes les agences soient reflétés dans toutes les décisions prises. À l'approche de la date de mise en service en janvier, le Comité a souligné l'importance de l'établissement de rapports concernant les donateurs et de la nécessité d'alerter ces derniers sur la mise en œuvre imminente de la planification des ressources institutionnelles et sur la possibilité de perturbation du cycle normal d'établissement de rapports, même si les tests effectués dans ce domaine ont été positifs. Le Comité a également discuté des questions qui seront abordées dans la phase 2 du déploiement de la planification des ressources institutionnelles, notamment le système GPS, et continuera à discuter de ces questions et d'autres questions connexes en 2023.

15. À l'horizon 2023, une fois que les défis initiaux de la mise en œuvre de Quantum avaient été relevés, le Comité a encouragé le FNUAP à utiliser les technologies et applications numériques pour rationaliser la gestion des stocks et le suivi des expéditions. En outre, il convient d'évaluer les coûts et les avantages (qualitatifs et quantitatifs), ainsi que les défis relevés et à relever, par rapport à l'analyse de rentabilité initiale présentée à la direction. Il s'agirait d'un exercice important, à la fois pour des raisons de responsabilisation et pour tirer des enseignements qui pourraient s'appliquer à d'autres grands projets à l'échelle de l'organisation à l'avenir.

16. *Cybersécurité.* La direction a présenté au Comité consultatif de supervision les risques liés à la cybersécurité auxquels le FNUAP a dû faire face, ainsi que les mesures prises jusqu'à présent en réponse. Le Comité consultatif de supervision a été heureux d'apprendre qu'une évaluation de la résilience en matière de cybersécurité sera entreprise et utilisée comme référence pour évaluer les progrès du FNUAP dans ce domaine, et il a demandé des informations sur la façon dont le FNUAP se compare à d'autres organisations des Nations Unies. Le Comité s'est inquiété des dispositions de gouvernance relatives à la fonction de cybersécurité du FNUAP, notant que le Conseil interne des TIC ne s'était pas réuni depuis un certain temps. Le Comité a également suggéré que la direction du FNUAP envisage de renforcer le Conseil des TIC en y ajoutant des experts externes pour fournir l'expertise technique requise. Le Comité a demandé que la direction rende compte périodiquement des questions de cybersécurité, y compris du suivi des paramètres clés de la sécurité de l'information. Enfin, il a souligné qu'il était important que le personnel du FNUAP suive une formation obligatoire à la cybersécurité en temps voulu après son recrutement.

17. *Gestion des risques institutionnels.* Le Comité a été informé de la nouvelle politique de gestion des risques institutionnels (ERM), avant sa publication en mars 2022, et a formulé des commentaires sur le projet de politique. Il a noté que le registre des risques stratégiques devrait définir clairement les risques auxquels le FNUAP est confronté. Lors de sa réunion de novembre, le Comité a reçu une mise à jour sur le déploiement de l'approche ERM et de la déclaration d'appétit pour le risque. La direction a indiqué que l'exercice d'évaluation des risques du FNUAP passera d'une évaluation annuelle pour certains bureaux à une évaluation unique au cours d'un cycle de programme, avec un suivi continu de certains indicateurs, ce qui pourrait entraîner une évaluation supplémentaire au cours d'un cycle de programme. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis en matière de gestion des risques et a encouragé le FNUAP à continuer d'intégrer la sensibilisation aux risques dans l'organisation et dans la gestion des projets.

18. *Gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'assurance du « dernier kilomètre ».* La direction a informé le Comité des efforts en matière de personnel et de structure en cours pour créer l'Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement et pour la faire passer d'une fonction d'approvisionnement de back-office à une fonction jouant un rôle plus stratégique au sein du FNUAP. Le Comité consultatif de supervision a une nouvelle fois fait part de ses préoccupations concernant la procédure de nomination des membres du Comité d'examen des contrats, invoquant un éventuel conflit d'intérêts. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement réexaminera la politique d'approvisionnement et se félicite du fait que le FNUAP a désormais accepté la recommandation du Comité consultatif de supervision de modifier la procédure de nomination des membres du Comité d'examen des contrats. En ce qui concerne la dotation en personnel de l'Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif de supervision a indiqué que le chef et son adjoint devraient exercer un contrôle plus large sur l'ensemble de l'unité et pas seulement sur leurs

domaines respectifs, et a suggéré que la capacité de l'unité en matière de ressources soit maintenue à l'étude. Le Comité a également suggéré que l'Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement suive les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les faiblesses de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans sa planification.

19. *Ressources humaines.* Le Comité a été informé de l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière de personnel, de la politique de travail flexible et des délégations d'autorité. Il a également été informé que le FNUAP dispose désormais d'un poste pour la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de l'organisation. Le Comité s'est félicité de ces initiatives et a conseillé au FNUAP de veiller à ce que toutes les politiques soient appliquées de manière équitable et cohérente. Il a noté que la nouvelle politique de travail flexible offrait l'opportunité de changer la façon dont les responsables dirigent, en les incitant à suivre les bonnes pratiques et à gérer le personnel en fonction des résultats et des réalisations plutôt que de leur présence au bureau. Le Comité a également été informé des différentes initiatives de gestion du changement en cours au sein de l'organisation et a apporté des conseils sur l'importance d'une communication et d'un soutien de qualité au personnel.

20. *États financiers et réunions avec le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.* La direction a présenté au Comité l'approche adoptée pour la préparation des états financiers de 2022 et la transition vers le nouveau système de planification des ressources institutionnelles. Le Comité a été informé que le système ERP existant serait utilisé pour les activités de clôture financière en 2022, ce qui atténuerait les risques liés au lancement du nouveau système ERP pour le processus de clôture financière. Le Comité a estimé qu'il s'agissait d'une bonne décision (rendue plus réalisable par le report de la mise en œuvre de l'ERP à janvier 2023), car elle contribuerait à atténuer les risques associés au processus de clôture financière. La direction a indiqué que des risques subsistaient en ce qui concerne la synchronisation des activités entre la clôture financière et le lancement de l'ERP, étant donné que le même personnel était impliqué dans les deux processus.

21. Le Comité s'est réuni deux fois à huis clos avec des représentants du Comité des commissaires aux comptes, au cours de ces réunions il a discuté, entre autres, de l'importance des questions et des problèmes relatifs au plan de travail du Comité des commissaires aux comptes.

22. *Assurance des partenaires d'exécution.* La direction a informé le Comité qu'elle avait apporté une série de modifications à son approche, à son calendrier et à son champ d'application en matière d'assurance afin d'améliorer le taux d'achèvement des plans d'assurance et de répondre aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. La direction a également fourni un aperçu détaillé des travaux du FNUAP relatifs à l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT) et une discussion sur ses coûts et ses avantages. Le Comité a noté qu'il était important de tenir compte des observations du Comité des commissaires aux comptes relatives à l'assurance des partenaires d'exécution et a souligné que les contrôles ponctuels devraient être fondés sur une approche basée sur les risques. Le Comité a mis en garde contre la fixation d'objectifs de conformité inutilement élevés, car cela ne ferait qu'exercer une pression sur l'organisation pour qu'elle atteigne des objectifs qu'elle ne serait peut-être pas en mesure d'atteindre. Au lieu de cela, et conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le Comité a recommandé que le FNUAP mette au point une méthodologie fondée sur le risque qui soit basée sur l'approche HACT et conforme à celle-ci. Il peut également souhaiter faire appel à une expertise externe pour l'aider dans cet effort. Le Comité a conseillé au FNUAP d'effectuer certains des contrôles ponctuels au cours de l'année civile. Il a également souligné que le FNUAP devait continuer à communiquer avec le Comité des commissaires aux comptes sur les plans d'assurance et leur mise en œuvre, afin que l'accent mis sur la question puisse être supprimé pour 2021 (ce qui a été fait).

23. *Fonction d'évaluation.* Le Comité a reçu une explication détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre et du financement de l'évaluation, ainsi que de la mise en œuvre des actions liées aux recommandations de l'évaluation. Il a été informé de la manière dont la qualité des évaluations est évaluée et de la manière dont la qualité des évaluations décentralisées est garantie et a été mis au courant d'un examen par les pairs qui informera la révision de la politique d'évaluation du FNUAP, en coordination et en consultation avec le réseau du Comité d'aide au développement (CAD) sur l'évaluation du développement et le Groupe d'évaluation des Nations Unies. Le Comité s'est félicité du taux élevé d'exécution du Bureau de l'évaluation concernant les évaluations centralisées et les indicateurs clés de performance. Il a noté que demander un financement supplémentaire pour un taux de réussite aussi élevé semblait contre-intuitif. Compte tenu de l'approbation par le Conseil d'administration de l'objectif de

dépenses de 1,4 %, le Comité a indiqué qu'une meilleure approche, à l'avenir, consisterait pour le Bureau de l'évaluation à chiffrer le champ d'action et la couverture qu'il propose pour l'exécution de la fonction d'évaluation. Le Comité a donc suggéré que la politique d'évaluation révisée, que le Conseil doit examiner et approuver en 2024, se concentre sur la couverture et la performance plutôt que sur les dépenses, toute demande de ressources supplémentaires devant être évaluée dans le contexte de demandes concurrentes et de contraintes budgétaires institutionnelles globales. Le Comité a également encouragé le Bureau de l'évaluation à partager les résultats de ses évaluations au sein du système des Nations Unies et au-delà, afin d'en tirer des enseignements plus larges.

24. *Bureau des services d'audit et d'investigation (OAI) - Bureau du directeur.* Le Comité a reçu une vue d'ensemble du processus de restructuration d'OAI et a fourni des commentaires écrits détaillés sur le plan de travail d'OAI, qui ont été discutés avec le directeur ad interim d'OAI. Lors de l'élaboration de ses plans de travail, OAI a été encouragé à consulter le Comité consultatif de supervision, ainsi que d'autres parties prenantes, dès le début du processus. Le directeur ad interim a fourni au Comité une mise à jour détaillée sur la demande du Conseil d'administration pour qu'OAI (et ses homologues des autres agences basées à New York) prépare une évaluation de son indépendance pour la deuxième session ordinaire du Conseil en septembre 2022, ainsi que les principales conclusions de cette évaluation. À la suite de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, au cours de laquelle cette évaluation a été examinée, le Directeur ad interim a demandé et reçu des conseils du Comité pour faire avancer les recommandations qu'il avait présentées. Le Comité s'est à nouveau inquiété de la structure organisationnelle actuelle du Bureau du directeur d'OAI, notant que l'absence d'un directeur adjoint affaiblit l'assurance de la continuité des activités en cas d'absence ou de départ soudain du Directeur.

25. *Bureau des services d'audit et d'investigation – enquête.* Le Comité a reçu une mise à jour de l'état d'avancement des investigations ainsi que des informations supplémentaires concernant l'arriéré de dossiers. Le Comité a conseillé à OAI d'être proactif dans le traitement des dossiers particulièrement anciens, mais il a reconnu la charge administrative que représente la clôture des dossiers, même lorsqu'OAI sait qu'ils ne nécessiteront pas d'action ultérieure. Le Comité a continué d'exprimer sa préoccupation concernant le nombre élevé de dossiers et a souligné la nécessité de veiller à ce que les dossiers plus anciens ne traînent pas, tout en notant les problèmes de recrutement et de rétention rencontrés et en saluant les efforts déployés pour résorber l'arriéré. Le Comité a de nouveau suggéré qu'OAI collabore avec d'autres parties de la « famille de l'intégrité » du FNUAP pour créer un guide convivial permettant au personnel de savoir où signaler les différents types d'incidents liés à des actes répréhensibles.

26. *Bureau des services d'audit et d'investigation – audit interne.* OAI a présenté son travail d'audit interne sur la base de la nouvelle structure approuvée du bureau, et a expliqué comment il améliore sa méthodologie d'évaluation des risques et de planification de l'audit et augmente le nombre d'audits de pays. Une évaluation externe de la qualité a été réalisée en décembre 2021, et le FNUAP a reçu la meilleure note : « globalement conforme aux normes et au code de déontologie de l'IIA » Le Comité a salué les initiatives prises par OAI au cours des derniers mois, pour rationaliser les processus et accroître l'efficacité et l'efficacités, ainsi que son intention de fournir des services de conseil à la direction générale et à d'autres unités opérationnelles. Le Comité s'est félicité de la conformité d'OAI à l'évaluation externe de la qualité. Le Comité a également examiné l'état d'avancement des recommandations d'audit en suspens, dont il est question au paragraphe 27 ci-dessous.

27. *Bureau de la déontologie.* Le Comité a rencontré la Conseillère en déontologie et a obtenu un aperçu des demandes d'avis du Bureau. Le Comité a également discuté des efforts visant à améliorer le Programme de divulgation financière.

28. *Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection et des audits internes et externes.* Le Comité s'est félicité du nombre de recommandations qui ont été clôturées et a apprécié le bel élan organisationnel donné par la direction pour assurer le suivi de ces recommandations. En particulier, il a noté que l'approche du FNUAP consistant à utiliser le Comité de suivi des audits pour contrôler et suivre les progrès réalisés constituait une bonne pratique. Il a souligné la nécessité de traiter les recommandations d'audit restées longtemps en suspens et a suggéré que les recommandations non résolues depuis trop longtemps soient examinées lors des réunions du Comité exécutif. Le Comité s'est félicité de l'utilisation par l'organisation de l'analyse des causes profondes dans le cadre de son examen pour donner suite aux recommandations du CCI. Le FNUAP a été encouragé à entreprendre des analyses des résultats des audits afin d'identifier les défis et les risques transversaux.

29. *Innovation.* Le Comité a reçu une mise à jour des travaux du FNUAP sur l'innovation. Le Comité a salué et encouragé le travail réalisé en matière d'innovation et a noté que le FNUAP entreprend des projets de transformation et qu'il devrait continuer à prendre en considération le rôle joué par les jeunes et l'énergie qu'ils peuvent apporter dans ce domaine. Le Comité espère recevoir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés dans ce domaine important, notamment en ce qui concerne la poursuite de son financement et de son intégration.

30. *Questions liées au Conseil d'administration.* Le Comité a été informé par la direction des résultats de toutes les sessions du Conseil en 2022 et a discuté en particulier des conclusions des deux rapports de KPMG sur l'UNOPS. Il a recommandé que le Bureau de la Directrice exécutive examine les contrôles et les équilibres en place au sein de l'organisation afin de minimiser les risques que des problèmes similaires ne se posent au FNUAP.

## IV. Conclusion

31. En 2023, le Comité continuera de revoir les activités, les dossiers, les risques et les contrôles pertinents, en particulier ceux associés à la réalisation des objectifs définis par le Plan stratégique du FNUAP, 2022-2025, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il examinera également les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation.

32. Le Comité continuera de suivre les points suivants d'autres éléments relevant de son mandat, à savoir :

- (a) Les politiques ayant un impact significatif sur la gestion et les rapports financiers ; les fonctions d'audit interne, d'investigation, d'évaluation et de déontologie ; et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de responsabilisation du FNUAP. Le Comité poursuivra également le dialogue avec les auditeurs externes sur les questions d'intérêt commun ;
- (b) Tout risque important auquel le FNUAP est exposé et les mesures prises par la direction pour minimiser ou gérer ces risques, y compris les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la mise en œuvre du nouveau système ERP ;
- (c) Les politiques et activités du FNUAP en matière de prévention et de détection des fraudes, y compris les dispositions en place pour faire part, en toute confiance, de préoccupations concernant la fraude, la déontologie, les conflits d'intérêts, les violations des règles et règlements et d'autres questions de contrôle, ainsi que la manière dont ces préoccupations sont traitées ;
- (d) La réponse de la direction aux problèmes identifiés par la fonction d'audit et d'investigation internes et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées, y compris celles relatives au mécanisme d'examen des fournisseurs et de sanctions ;
- (e) Le travail du Bureau de l'évaluation, y compris en ce qui concerne la politique d'évaluation révisée, afin de s'assurer qu'il peut effectuer son travail sans restrictions ou limitations ;
- (f) La mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et externe et de l'évaluation, ainsi que celles des rapports du Corps commun d'inspection et du Comité des commissaires aux comptes ;
- (g) Le champ d'action, les plans, les activités, les ressources, le personnel et la structure organisationnelle du Bureau de la déontologie, y compris les programmes de protection des dénonciateurs et de divulgation d'informations financières, ainsi que l'adéquation de la réponse de la direction aux questions identifiées par le Bureau de la déontologie ;
- (h) La poursuite du développement de la structure et du financement de l'Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de son travail, en particulier en ce qui concerne l'approvisionnement et l'assurance du « dernier kilomètre » ;
- (i) Les développements en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris les enquêtes sur ces types d'allégations.

33. Le Comité tient à remercier la Directrice exécutive, les Directeurs exécutifs (anciens et actuels) adjoints, les cadres supérieurs, le personnel du Bureau des services d'audit et d'investigation, du Bureau



de la déontologie et du Bureau de l'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et les autres cadres et membres de la direction du FNUAP qui ont participé activement aux activités du Comité consultatif de supervision et ont coopéré avec lui dans l'exercice de ses responsabilités pour soutenir la Directrice exécutive dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités fiduciaires envers le Conseil d'administration conformément à la Politique de contrôle approuvée par le Conseil d'administration.

---